



# **Commune de Vully-les-Lacs**

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

**Préavis municipal 2022 / 07**

**Demande de crédit de CHF 63'000.00 pour la réfection  
des collecteurs, secteur 107, En Noët /Les Vernes  
à Villars-le-Grand**

Point porté à l'ordre du jour de la séance  
du 27 septembre 2022

Au Conseil communal  
de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

**Préambule :**

Historiquement, toute la plaine de La Broye était marécageuse et les terres étaient difficilement cultivables car régulièrement inondées. Les agriculteurs de la région utilisaient ces terres pour l'estivage du bétail.

En 1978, le remaniement parcellaire a permis d'assécher la plaine et les premiers drainages ont été posés.

Ces travaux ont permis d'obtenir des terres de bonne qualité pour les différentes cultures. La majorité des parcelles sont la propriété de Vully-les-Lacs et elles sont louées aux agriculteurs de la Commune.

Diverses plaintes des agriculteurs nous sont parvenues concernant des mouilles récurrentes sur les parchets communaux (eau persistante en surface).

**Objet du préavis :**

En parallèle aux travaux de réfection des chemins AF, étape 4, la Commune a décidé d'étudier cette zone.

Dans un premier temps, la station de pompage a été contrôlée et un curage des collecteurs a été entrepris. Le contrôle caméra des collecteurs effectué durant l'hiver 2021-2022 a révélé que le tronçon du collecteur principal DN400 s'est certainement effondré ou affaissé.

**Projet de réfection d'urgence :**

1. Réfection du tronçon affaissé par le remplacement d'une nouvelle canalisation
2. Réfection des chambres des visites détruites ou comblées
3. Remise en état ou réfection des couvercles de chambres descellés
4. Eventuel curage des deux drains qui n'ont pas pu être réalisés
5. Eventuel fraisage des dépôts durs dans le collecteur principal.

### Mise en soumission :

La mise en soumission a déjà été réalisée pour le dossier initial de réfection des chemins. Une offre complémentaire pour ces nouveaux travaux a été demandée sur la même base et à la même entreprise afin de réduire les frais d'installation de chantier déjà sur place et de bénéficier de la synergie des travaux en cours sur les chemins AF.

Ces travaux consistent en des travaux complémentaires à la demande de crédit par préavis municipal No 2021 / 04.

Par mesure de transparence, la Municipalité privilégie une nouvelle demande de crédit au lieu de demander l'autorisation de dépasser le crédit accordé en 2021 pour la réfection des chemins AF.

### Situation de la zone concernée :

Afin de bien situer le lieu concerné, vous trouverez ci-dessous une photo de situation.



### Devis des travaux :

#### **GENIE CIVIL**

Travaux complémentaires	CHF 52'733.00
Divers et imprévus, 10 %	<u>CHF 5'273.00</u>
Sous-total	CHF 58'006.00
TVA, 7.7 %	<u>CHF 4'466.00</u>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF 62'472.00</b>

### Subsides cantonaux et fédéraux :

Excepté pour le curage des canalisations, nous pourrions recevoir le

- 27 % de la Confédération
- 30 % du Canton

**Total des subventions** : 57 %, soit environ CHF 35'600.00 qui nous seront remboursées à la fin des travaux sur présentation des factures et des justificatifs de paiement.

### Conclusion :

Considérant les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Vully-les-Lacs**

- vu le préavis municipal No 2022 / 07,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

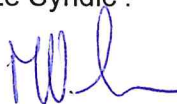
### Décide :

- D'autoriser la Municipalité à mandater les travaux de réfection, comme mentionnés ci-dessus.
- De lui accorder, dans ce but, un crédit de CHF 63'000.00,
- De financer cet investissement par la trésorerie courante,
- D'amortir cette dépense sur une période de 10 ans, à raison de CHF 6'300.00 par année et par le biais du chapitre 3100.
- L'investissement sera comptabilisé dans le patrimoine administratif et fera partie intégrante du détail des immobilisations sous la section 210000, ouvrage de génie civil.

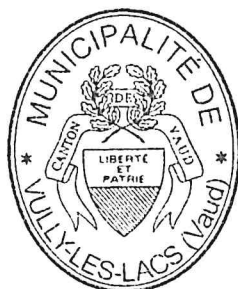
Ainsi adopté en séance de Municipalité du 23 août 2022.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :



M. Verdon



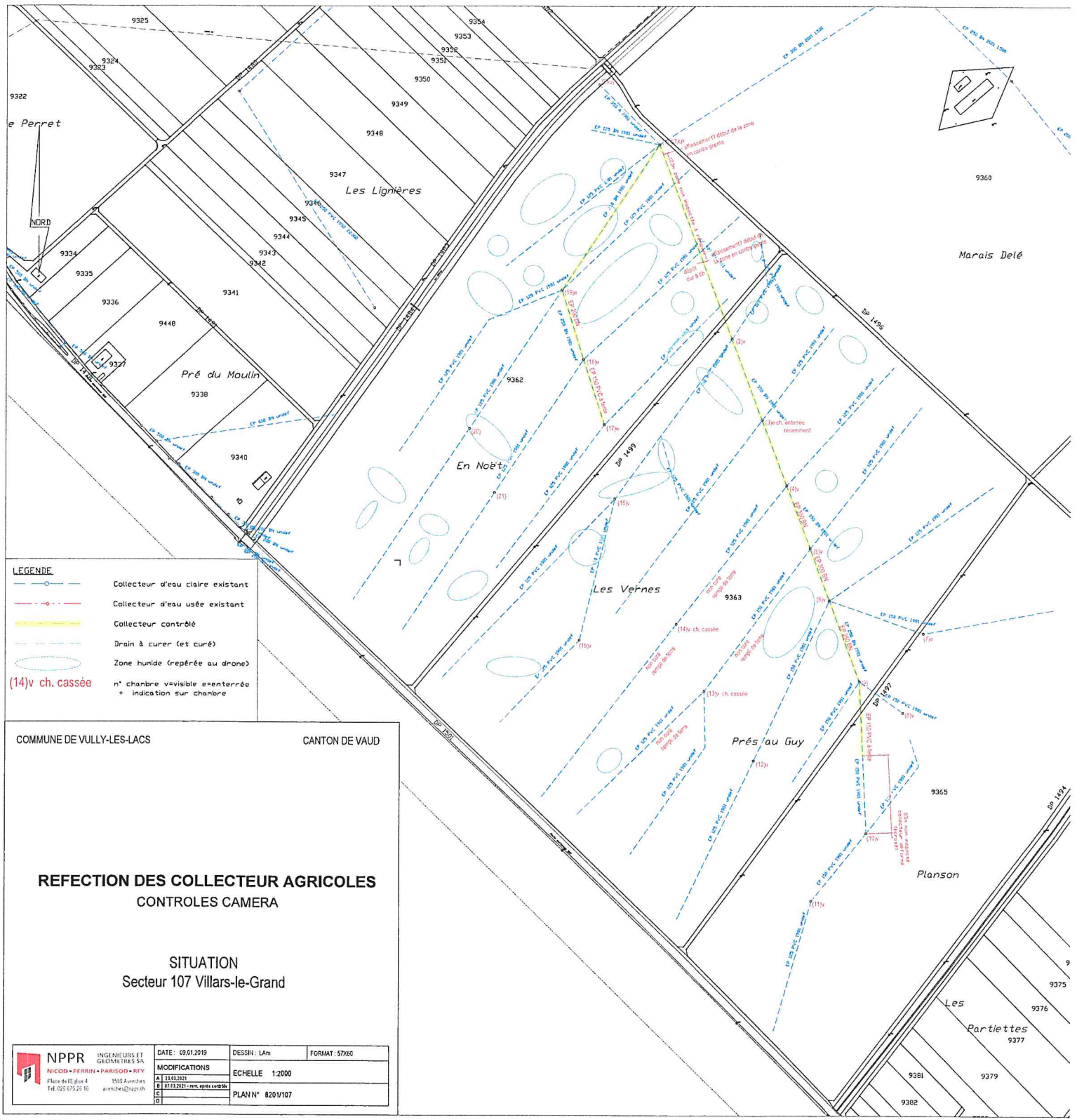
La Secrétaire :



S. Baumann

Municipale déléguée :

Mme Claire Marie Spahr



**LEGENDE**

- Collecteur d'eau claire existant
- Collecteur d'eau usée existant
- Collecteur contrôlé
- Drain à curer (et curé)
- Zone humide (repérée au drone)
- n° chambre visible enterrée + indication sur chambre

COMMUNE DE VULLY-LES-LACS CANTON DE VAUD

**REFECTION DES COLLECTEUR AGRICOLES  
CONTROLES CAMERA**

SITUATION  
Secteur 107 Villars-le-Grand

<b>NPPR</b> INGENIEUR ET GEOMETRES SA NICOD • FERBIN • PARISOD • REY Place de l'Eglise 4 Tél. 025 875 25 10 www.nppr.ch	DATE: 09.01.2019	DESSIN: Lam	FORMAT: 57x85
	MODIFICATIONS		ECHELLE: 1:2000
	A 12.01.2021		
	B 07.02.2021 - rev. NPPR 640036	PLAN N° 820/1107	